



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

Un article est ajouté à la délibération, formulé de la façon suivante :

« Un rapport présentant un bilan transversal de l'ensemble des aides régionales à destination directe ou indirecte des entreprises, détaillant les retombées concrètes de ces aides, notamment en matière d'emplois en Ile-de-France, ainsi que les critères, conditions et moyens de contrôle établis par la Région pour ces attributions d'aides, sera transmis aux élu-e-s régionaux à la prochaine séance plénière du Conseil régional ».

Exposé des motifs

FAIRE TOUTE LA TRANSPARENCE SUR LES AIDES RÉGIONALES AUX ENTREPRISES

L'aide régionale aux entreprises, tout particulièrement aux PME-PMI et aux entreprises de l'ESS, est indispensable au développement et au dynamisme économique des territoires franciliens. Cette politique de développement économique doit, en tout premier lieu, être profitable aux territoires, à tous leurs habitants.e.s, et aux salariés.e.s.

Elle doit pour cela être mise en œuvre dans des conditions de parfaite transparence pour nos concitoyens, et s'accompagner de critères, de moyens de contrôle et d'évaluation - autant de conditions qui devraient systématiquement présider à toute attribution d'argent public.

Cependant l'exécutif régional a décidé en 2016 d'abandonner en grande partie la conditionnalité de ses aides à destination des territoires franciliens, de leurs populations et de leurs acteurs économiques ou associatifs. Ceci ne l'empêche pas d'opérer dans sa politique d'aides un ensemble de choix sélectifs, mais qui manquent fortement de visibilité pour les usagers, pour les porteurs de projets, comme pour les élu.e.s locaux et régionaux.

Depuis 2016, l'exécutif régional a, dans cette logique, choisi de réduire continuellement les aides sociales qui, auparavant, structuraient largement le budget régional. Et il a, parallèlement, décidé de multiplier ses aides aux entreprises, ceci en dépassant très largement le cadre des dispositifs relevant du budget propre du développement économique.

Sont ainsi attribuées, de façon croissante, et par des délibérations ne présentant aux élu.e.s qu'un nombre extrêmement restreint d'informations, des aides directes ou indirectes à des entreprises dans le secteur du tourisme, dans le secteur de l'action internationale, ou de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'opacité quant aux critères de sélection des bénéficiaires, qui sont parfois des PME-PMI, mais aussi de plus en plus souvent de grands groupes ou multinationales figurant au CAC 40, l'opacité quant aux conditions d'instruction des demandes d'aides, l'opacité quant aux usages concrets de ces aides, l'absence de bilans publics, concernant notamment les emplois réellement créés, la qualité de ces emplois, les bénéfices concrets pour les salariés des entreprises aidées, pour les territoires de notre Région, est de plus en plus problématique.

Bien souvent, l'aide proposée à ces grands groupes ou porteurs de projets aux moyens financiers

conséquents, pose la question de l'utilité du versement d'argent public à la réalisation des actions ; la carence de l'initiative privée n'étant pas démontrée. Il serait ainsi plus judicieux d'orienter ces aides vers des projets nécessitant réellement l'aide publique.

A l'heure où nos concitoyen.ne.s expriment leur immense colère face à l'injustice sociale croissante, réclament avec force une redistribution juste des richesses et des deniers publics, il importe que les politiques publiques soient mises en œuvre, à tous les échelons, dans la plus grande clarté.

A l'échelon national, l'application du CICE, qui s'est chiffrée pour l'année 2018 à 21 milliards d'euros, se traduit essentiellement par un profit accru pour les entreprises, dont certaines ont ainsi pu décupler les dividendes versés à leurs actionnaires. A l'inverse, ni les salariés, ni les chômeurs n'ont perçu les bénéfices de cette mesure. Cette situation s'est encore aggravée en 2019, avec la décision gouvernementale de transformer le CICE en une aide massive aux entreprises de 40 milliards d'euros.

A ceci s'ajoute depuis plus de dix ans la gabegie de plus de 6 milliards d'euros du Crédit impôt recherche (CIR), qui s'applique là encore dans la plus grande opacité, sans aucun contrôle des entreprises bénéficiaires.

Il n'est plus possible de poursuivre, au niveau national comme au niveau régional, cette politique aveugle menée au nom de la théorie du « ruissellement ».

Il faut donc, dans l'intérêt de toutes et tous, et en particulier des plus démunis, réévaluer très sérieusement ces politiques. Se donner les moyens de cette réévaluation commence par la transparence, en premier lieu celle de notre collectivité.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

